

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA**

Siège social : 11, Rue des Lilas - 1082 Tunis – Mahrajène

La Société Chimique ALKIMIA a enregistré durant les cinq dernières années de lourdes pertes en raison principalement de la baisse de la demande du tripolyphosphate de sodium sur le marché international et de la perte d'importants clients après les diverses déclarations de cas de force majeure dues aux arrêts forcés des trois unités de production en 2016, 2017, 2018 et 2019, par manque d'approvisionnement en acide phosphorique, principale matière première, livrée par notre fournisseur unique le Groupe Chimique Tunisien.

Ace jour, la société rencontre toujours de grandes difficultés pour s'approvisionner en acide phosphorique, en quantité suffisante auprès du Groupe Chimique Tunisien qui, selon sa stratégie, donne la priorité à l'export, mettant ainsi en difficultés les entreprises locales qui revalorisent cette matière première en fabriquant d'autres produits finis destinés à l'export. Cette situation s'est encore dégradée à la suite de l'arrêt forcé, depuis le mois d'octobre 2021, de la nouvelle unité de fabrication d'engrais soluble (MAP cristallisé) par la non-livraison par le Groupe Chimique Tunisien de l'ammoniac nécessaire, malgré ses engagements dans ce sens, maintes fois renouvelés. Rappelons que cette nouvelle unité ayant coûté 35 millions de dinars, a été mise en service le 1<sup>er</sup> juin 2021 et que la qualité du MAPc fabriqué a connu un grand succès sur le marché international.

Les états financiers de l'exercice 2021 étant en cours d'audit, il y a lieu de mentionner que le résultat déficitaire de l'exercice serait de l'ordre de 45 millions de dinars. L'augmentation du déficit par rapport à 2020 s'explique par l'augmentation excessive du prix de l'acide phosphorique et par les pertes dues à l'arrêt prolongé de la nouvelle unité de production de MAPc par manque d'ammoniac.

Tenant compte de cette situation, et pour sortir de cette crise, la société a préparé un plan de sauvetage, très prometteur, validé par son conseil d'administration le 21 juillet 2021 et confirmé le 14 octobre 2021. Ce plan repose sur les actions suivantes :

- La production de 35 000 tonnes de STPP, technique et alimentaire, en adaptant et réaménageant l'unité U-1000 conformément aux normes d'hygiène et sanitaire requises.
- La réalisation du projet de production de 80 000 tonnes de NPK par la reconversion de l'Unité U-1500 pour un budget de 12 MDT.
- La réalisation d'un plan d'assainissement social.
- La production de 50 000 tonnes d'un autre engrais, le sulfate d'ammonium, par la reconversion de l'unité U-600 pour un budget de 20 MDT.

Le financement de ce plan se fera auprès des actionnaires actuels et par l'ouverture du capital à un potentiel investisseur stratégique.

En effet, des pourparlers avec des partenaires stratégiques sont en cours pour une prise de participation dans le capital de la société à travers une augmentation de capital réservée. Aussi, des discussions sont déjà engagées pour la cession partielle ou totale de la nouvelle unité de production de microbilles de verre.

Notons enfin, que la mise en œuvre du plan de sauvetage de la Société Chimique ALKIMIA, réalisé sur la base d'hypothèses réalistes, donnerait des résultats très positifs dont :

- La réalisation d'un chiffre d'affaires important allant de 142 MDT en 2021 à 450 MDT en 2025 et 600 MDT à l'horizon de 2030.
- L'amélioration de la rentabilité de la société et la réalisation de résultats bénéficiaires importants.
- L'amélioration de la trésorerie de la société et le paiement de la dette du Groupe Chimique Tunisien.
- La possibilité de distribuer des dividendes à partir de 2026.

Notons que la crise en Ukraine favoriserait l'attractivité de la Société Chimique ALKIMA puisque les plus grands producteurs, principalement des multinationales dans le domaine des engrais et fournisseurs des plus grands consommateurs à travers le monde, sont de nationalité Russe.

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*